

# ENFiP : 1<sup>er</sup> CTPS



**Syndicat National FO des Finances Publiques – FO-DGFIP –**  
**45, 47 rue des Petites Ecuries – 75010 Paris – Tél : 01 47 70 91 69**  
Fax : 01 48 24 12 79      E-mail : [contact@fo-dgfip.fr](mailto:contact@fo-dgfip.fr)      –      Site web : <http://www.fo-dgfip.fr>

Compte rendu du 1<sup>er</sup> CTPS unifié de l'ENFiP du 9 novembre 2010.

pour FODGFIP la délégation était composée de Bernard CROUZIL *Toulouse*, Marie-José TROTE *Clermont Ferrand*  
L e CTPS était présidé par Bernard HOUTEER, directeur de l'ENFiP.

## LES RETENUES POUR GREVE :

la Direction Générale n'a pas donné de marge de manœuvre, c'est la circulaire du 30 juillet 2003 qui s'applique.

**PAS D'ETALEMENT**

Donc pas d'étalement des retenues sauf cas exceptionnels listés dans la circulaire :

*Il pourra, à titre exceptionnel, être procédé à un étalement des retenues dans le temps lorsque la situation particulière d'un agent le rend nécessaire, cet étalement devant être strictement en relation avec cette situation. En tout état de cause, l'étalement est de droit lorsque 'est en cause le respect de la règle de la quotité disponible*

Donc les seuls qui pourront bénéficier d'un étalement sont les agents en situation financière délicate par

exemple ceux qui relèvent de la commission de sur-endettement ou les "cas sociaux".

F.O.-DGFIP n'a pas réclamé l'aumône, cf *déclaration liminaire*, mais simplement des "facilités de paiement".

L'Etat serait-il proche de la faillite pour qu'il ne soit plus en mesure d'accorder à ses agents des étalements ?

L'Etat serait-il "revanchard" envers ses agents ?

Pour l'ENFiP on va retirer 14 jours à certains agents, et bien évidemment c'est encore les petits salaires qui vont souffrir le plus.

## LES FORMATIONS UNIFIEES.

la mise en place complète semble pouvoir se faire au 1<sup>er</sup>

septembre 2012 pour la catégorie A.

Par contre pour la catégorie B, la date est repoussée à 2013 et de plus au 1<sup>er</sup> janvier contrairement aux scolarités actuelles.

Pour cela il est envisagé une formation unifiée pour des contrôleurs issus de concours différents. Toutefois, il n'est pas impossible que la date effective soit début 2014 car des GT nationaux doivent se réunir sur le sujet.

Néanmoins, on va s'attacher à

Introduire quelques éléments dans toutes

les formations dès 2011.

**FORMATION UNIFIEE :**  
« A » : 2012  
« B » : 2013 / 14

C'est dans ce cadre que des « **recrutements croisés** » d'enseignants vont se mettre en place dès cette année.

**LES RECRUTEMENTS « CROISES » :**



Ils devraient être offerts, par une publication spécifique, le stage pédagogique aura lieu du 01/02/2011 au 01/04/2011, avec affectation au 01/06/2011.

Voici l'état actuel de la réflexion de l'ENFiP



- 3 postes à Lyon pour des enseignants de la filière fiscale.
- 3 postes à Clermont-ferrand pour des enseignants de la filière gestion publique.



- 2 postes à Nevers pour des enseignants de la filière gestion publique.
- Pour les établissements franciliens, leur proximité géographique ne justifie pas ces recrutements croisés.



Pour l'école du cadastre à priori la dose « de pot commun » serait homéopathique et devrait pouvoir être assurée par les enseignements déjà en place.

**LES RECRUTEMENTS « FILIERE » :**

Il y aura des recrutements spécifiques dans chaque filière, selon le mode de sélection traditionnel de chacune.

A ce jour les volumes ne sont pas établis.

Pour les recrutements des nouveaux enseignants, la date habituelle (*aux environs du 4 novembre*) de la filière fiscale est dépassée.

Cela est simplement dû au fait que l'Administration va faire des nouvelles propositions pour l'organisation du stage pédagogique et que les groupes de travail nationaux ont pris du retard.

En effet, avec les nouveaux recrutements il faudra bien sûr être en mesure, pour la partie professionnelle, de pouvoir fournir aux "bébés prof" un public adapté à leur filière d'origine lors de leur procédure de recrutement. Ce public ne sera pas forcément présent dans l'établissement d'affectation du candidat

Enseignant, notamment dans le cadre des formations unifiées.

**LE CONTRAT :**

Sur le contrat des enseignants, la formulation reprise, il est en **sommeil profond**, est voisine de celle défendue par F.O.-DGFIP aussi bien dans les groupes de travail que directement auprès de la Direction Générale. Nous avons bien noté la jolie formule imagée du Président "le prince charmant qui va le réveiller –le contrat- n'est pas autour de la table".

Donc plus de contrat,



mais des points de rencontre, administration/enseignant, obligatoires. Ils devraient être mentionnés dans la circulaire. L'objectif étant que chaque partie puisse faire le point et exprimer ses attentes.

Ces points de rendez-vous devront aussi permettre de régler les situations individuelles délicates. Pour FODGFIP, nous sommes

satisfaits de cette nouvelle approche, c'est un point positif à mettre au crédit de l'ENFiP.

**LES « GEM » = GROUPE D'ETUDE METIER :**

Pour l'Administration c'est facultatif, ce n'est pas indispensable mais un lieu d'échanges avec peut être des idées qui germeront.

En réalité ces GEM sont les structures « accouchées » des réunions DOS, elles sont le souhait du Directeur Général.

Pour F.O.-DGFIP, le côté utile de ces structures n'a pas été démontré. En tout état de cause elles ne sauraient remplacer le dialogue social institutionnel national et local, ce qui a été reconnu par le Président.

F.O.-DGFIP a aussi rappelé à cette occasion, « le flop » des cercles de qualité, expérimentés voici quelques années, avec lesquels on retrouve un certain parallélisme des formes peu propices à l'optimisme.

**L'ORGANISATION DE L'ENFiP : ..... (relations siège/établissement).**

L'objectif est d'avoir le plus d'établissements possibles en plus du siège. F.O se félicite d'avoir demandé et obtenu le **maintien de toutes les structures existantes**. Dans ces structures, c'est le chef d'établissement qui fait fonctionner l'école. On a pu noter au passage que les spécificités de chaque établissement n'étaient pas forcément appelées à disparaître. La volonté c'est donc d'être dans une grande continuité, sans pour autant verser dans l'immobilisme. L'objectif est aussi, à terme, que toutes les fonctions identifiées comme relevant du siège, c'est à dire principalement le pilotage, reviennent physiquement à Noisy-le-Grand. Des garanties fermes ont été données par le Président :

- ces rapatriements ne se feront que sur la base du volontariat ou à l'occasion du départ « naturel » des agents qui les exercent (mutations, retraite...);

- d'aucune manière il ne sera procédé à des mutations d'office ;

- cet "aboutissement" du siècle se fera donc en donnant la priorité



aux hommes et aux femmes qui sont sur leur métier dans leur résidence administrative avant ENFiP. Même si cela peut générer quelques lenteurs administratives, le respect de l'humain primera.

F.O.-DGFIP se satisfait de cette manière d'agir, et veillera à ce que ce soit bien l'application de ce discours que l'on retrouve mise en pratique dans la gestion des ressources humaines.

**LES REGLES DE VIE :**

La question des règles de vie (enseignants, administratifs, stagiaires) sera abordée au premier trimestre 2011 en tenant compte des spécificités de chaque établissement.

Pour F.O.-DGFIP la seule façon de procéder c'est l'harmonisation par le haut. Pour nous, il faudra veiller à ne pas créer, par inadvertance ou par maladresse, des sujets qui fâchent : *ex badgeage des enseignants...*

A ce niveau de débat ce qui est déjà en place dans l'établissement Toulousain pourrait servir de base pour les négociations futures.

Pour mémoire à l'ENC les enseignants sont tenus :

- d'être présents à leurs cours.

- d'être rapidement en mesure de rejoindre l'établissement en cas de devoir palier à l'absence d'un enseignant malade.

- de prendre un certain nombre de jours de congés à des périodes imposées (congés d'été, Noël, février, pâques et ponts naturels).

- peuvent décaler, à l'intérieur de la période des vacances scolaires, la semaine de février et de pâques s'ils n'ont pas de cours.

- peuvent poser les autres congés à leur convenance dans les périodes où ils n'ont pas de cours prévus ; les plannings étant fournis à l'avance par les IP gestionnaires des équipes pédagogiques.

- peuvent reporter le solde de l'année n-1 jusqu'aux vacances de février...

**dossier à suivre en 2011.**

Pour F.O.-DGFIP l'objectif est de bien former tous les agents confiés à l'ENFiP en ne délivrant que des formations de qualité. C'est un objectif consensuel, il doit passer avant tous les autres, et il doit être partagé

Administration  
Administratifs  
Enseignants.



**LES PONTS NATURELS :**

Au sujet des ponts naturels, F.O -DGFIP. a voté pour après avoir demandé et obtenu que :

- ce sujet soit négocié chaque année à l'occasion d'un CTPS,

et ne fasse pas l'objet d'une décision unilatérale ;



- dans le cas d'année exceptionnelle, où l'on se retrouve avec 4 ou 5 ponts, tous ne doivent pas être imposés, il faudra rester dans une limite raisonnable.

Donc pour 2011 cela donne :

- pour les ponts : vendredi 3 juin, vendredi 15 juillet, lundi 31 octobre.

- pour Noël du 24 au 31 décembre sauf pour le CDFiP fermé uniquement le 26 décembre.

Le financement peut se faire par tous les moyens (CA, RTT, CET, récup horaires variables).

**LES NOTIFICATIONS :**

FO DGFIP avait demandé que dès lors que l'ENFiP était créée, l'administration fasse parvenir rapidement une notification aux agents reprenant les résidences d'affectation détenues avant création de l'ENFiP.

Celles-ci seront envoyées, dès que l'administration centrale aura donné son feu vert.

**LES POLES :**

-reprographie : c'est Clermont-Ferrand. Toutefois, il est confirmé un maintien dans chaque établissement de quelques moyens de reprographie (*proximité/réactivité, raté de programmation...*).

-frais de déplacement : le pôle de Toulouse devient sans objet à partir du moment où tous les frais seront payés par les directions.

	<b>BULLETIN D'ADHESION</b> 	NOM : _____ PRÉNOM : _____		
		Pour la filière fiscale n°DCI : _____		
		GRADE : _____ QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : _____%		
		AFFECTATION : _____ déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. - DGFIP)		
		Fait à _____ le _____ (signature)		
→ 66 % de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu				

Déclaration liminaire :

**Monsieur le président, quelques mots sur les retraites pour débiter cette séance.**

**P**our Force Ouvrière nous avons demandé clairement le retrait du projet de loi avant son vote, nous poursuivons notre logique et nous revendiquons maintenant **l'abrogation de la loi.**

Cet avec plaisir que nous constatons que notre position est, au bout du compte largement partagée par les salariés.

Mais c'est avec consternation que nous déplorons l'entêtement du gouvernement, prisonnier d'une rhétorique réformatrice, arc-bouté sur sa volonté de communiquer à partir de paradigmes économiquement faux, mais médiatiquement exploitables à court terme.

Notre système démocratique, pour ne pas dire notre démocratie et employer

de trop grands mots, est en danger lorsque des ministres mentent sur les chiffres, ou affirment des contre vérités à base de comparaisons Européennes sorties de leur contexte national.

Bien sur que pour Force Ouvrière le combat pour le maintien du droit à la retraite à 60 ans n'est pas achevé ! mais à ce stade il est des agents de l'ENFIP qui ont déjà « au compteur », si vous me permettez l'expression, un nombre significatif de jours de grève, et nous souhaitons aborder ici la problématique de l'étalement des retenues.

Au CTPC de la semaine dernière il aurait été indiqué qu'en la matière c'est la circulaire de 2003 qui s'applique au plan national et que les marges de

manœuvre sont à discuter au niveau des directions locales.

Comme nous sommes une « belle » direction nationale, les marges de manœuvre ne sauraient manquer.

Aussi nous souhaitons connaître vos intentions sur le sujet, sachant que pour Force ouvrière une retenue à hauteur de 2 jours par mois nous semblerait une pratique économiquement raisonnable sans pour autant remettre en cause les engagements de chacun !

**N**otre combat est juste, nous en assumons les moyens, ce n'est pas l'aumône que nous demandons !

**Venons en maintenant à des questions plus centrées sur l'ENFIP.**

**D**'ailleurs en prononçant son nom on peut se demander quelle est sa substance ?

En effet mis à part son directeur nommé dans le décret de création du SCN, à notre connaissance aucun autre agent n'a été affecté sur cette structure. Nous vous réitérons notre demande pour faire en sorte que ces formalités, qui auraient du être accomplies dès le 1<sup>er</sup> septembre, arrivent maintenant sans tarder. Certes la paye n'a pas connue, fort heureusement de défaillance, et c'est bien là l'essentiel mais les notifications ont aussi leur importance dans la création de la maison commune. Vous le savez bien nous ne remettons pas en cause le concept, nous avons simplement dit que la forme d'un SCN ne nous convenait pas. Maintenant qu'il est créé le rôle de chacun est d'apporter sa pierre à l'édifice. Pour que le bâtiment soit solide il faut du mortier entre les pierres et pour nous la notification individuelle est une des composantes de ce liant.

**D**ans le même ordre d'idée le site intranet qui mentionne encore la DRF, n'est pas un affichage des plus efficace tant en interne qu'en externe.

Bien sur le chantier est important et tout ne peut pas être réalisé immédiatement nous en sommes bien conscients.

Pour autant notre rôle ici n'est pas de faire de la simple auto satisfaction !

Non pour FO-DGFiP il nous paraît nécessaire de vous indiquer plutôt ce qui peut être amélioré avec l'objectif d'orienter vos décisions, et bien évidemment de les orienter, non pas dans le sens des gisements pour une satisfaction personnelle, mais

dans le bon sens pour l'ENFIP ce qui demeure et demeurera notre objectif partagé.

**V**oilà nous allons en rester là pour cette première intervention au niveau du « général »

Reste quelques autres points que nous ré-évoquerons dans la discussion comme par exemple :

– la spécialisation des écoles par cadre en refusant la mixité : cela ne nous convient pas et nous souhaitons que vous puissiez re-réfléchir au sujet.

– Pour l'organisation interne de l'ENFIP il serait bon que rapidement aucune des cases de l'organigramme ne reste anonyme.

Cette demande vaut aussi bien pour le quotidien des services, que pour nous OS lorsque nous devons caler nos plannings et organiser nos équipes.

Un exemple donné par notre bureau national hier soir, qui peut-on contacter pour connaître les détails de l'installation des AI stagiaires qui vont suivre leur stage de formation à partir du le 3 janvier 2011 ?

Nous savons bien que c'est monsieur FORTE qui pilote la formation initiale mais il nous manque de la visibilité sur les divisions de sa direction.

– les numéros DGI qui ne figurent pas sur les résultats des concours concernant les candidats à l'admissibilité et à l'admission

– la présentation sous un logo approprié de la production intellectuelle de l'Ecole...

– et d'autres.....

Je vous remercie pour votre écoute..